



# CHARTRE

## du SYNDICAT DES INTEGRATEURS DE GTB

### ARTICLE 1 – PRINCIPE GÉNÉRAL

- L'association des intégrateurs de GTB ou SIGTB, n'est, en aucun cas, destinée à réaliser des projets ou à aborder des sujets relatifs aux affaires en cours ou à venir.

Les rencontres organisées le sont dans le cadre du développement de notre activité, de la promotion de notre métier et de ses acteurs. Elle ne doit, sous aucun prétexte, entraver le bon fonctionnement des mécanismes de concurrence, et ce quelle que soit la nature des projets (maintenance, construction, retrofit d'installation...).

### ARTICLE 2 – ADMISSION

#### Article 2.1 MODE DE FONCTIONNEMENT

- Les critères d'admission définis par cette charte, visent à établir le profil type d'un intégrateur. La charte est le support de décision et d'arbitrage de la commission de validation des demandes d'adhésions qui soumet un avis favorable ou défavorable, lequel sera validé par le bureau de l'association qui statue sur l'agrément d'un nouvel arrivant.

La commission de validation des demandes d'adhésions est constituée de 4 membres de l'association choisis parmi les adhérents à jour de leurs cotisations, répartis en 2 membres de province et 2 membres de région parisienne. La commission établit son agenda de réunion par elle-même et peut se réunir en présentiel ou par visio-conférence ou tout moyen à sa convenance.

Pour justifier ses décisions, elle peut demander tout renseignement utile ou nécessaire aux candidats.

Une fois sa décision approuvée, elle communique au bureau son avis justifié. Celui-ci valide ou invalide cet avis pour chaque candidat.

La validation de candidature entraîne automatiquement l'adhésion du candidat et l'envoi de la facture d'adhésion à l'entreprise concernée.

L'invalidation par le bureau doit être justifiée et peut entraîner soit le refus d'adhésion du candidat soit une nouvelle étude de la demande par la commission. Dans ce dernier cas, la commission effectuera une nouvelle analyse de la candidature comme si elle venait d'arriver et représentera un nouvel avis.

**SIGTB**

**Syndicat des Intégrateurs de GTB**

231 rue Saint Honoré – Kandbaz Saint-Honoré Vendôme – 75001 PARIS

[contact@sigtb.fr](mailto:contact@sigtb.fr)

Association Loi de 1901 – RNA W751274425 – Siret 930 588 900 00017 - APE/NACE 9411Z



## **ARTICLE 2.2 – CRITERES POUR L'ADHESION D'UN CANDIDAT**

- **Un intégrateur est une société dont l'existence même dépend directement du métier de l'automatisme et/ou de la GTB-GTC. La part de son CA dans cette activité doit être majoritaire.**
- **Il est indépendant des fabricants des matériels quelle que soit leur origine, des éditeurs de logiciels quelle que soit leur origine, des importateurs exclusifs de produits de GTB-GTC sur le territoire national, et dont il assure la mise en œuvre.**
- **Il est indépendant d'un installateur CFO/CFA/CVC/PB. Les services internes liés à l'activité intégration de ces installateurs ne pourront être acceptés.**
- **Il doit avoir un numéro de SIREN indépendant d'un groupe majeur de la construction ou de l'installation.**
- **Il est formé sur les outils du ou des fabricant(s) / éditeur (s) concernés par les projets qu'il réalise. Il a donc la compétence en interne sur la majorité des matériels qu'il installe ou qu'il fait installer.**
- **Il ne pas être mono produit dans sa commercialisation de projets GTB-GTC. Il propose des solutions basées sur l'intégration de plusieurs marques de matériels / logiciels (savoir-faire multi-marques).**
- **Il doit présenter au moins 3 réalisations d'intégration GTB-GTC avec 2 produits de marques différentes à minima. Ces réalisations doivent être faites en territoire national et être vérifiables aisément par les membres de la commission de validation des adhésions.**
- **Son existence doit être supérieur à un an.**
- **Il doit avoir au moins un contrat de partenariat de matériel/logiciel/solution avec une marque référence du marché de la GTB-GTC.**

**SIGTB**

**Syndicat des Intégrateurs de GTB**

231 rue Saint Honoré – Kandbaz Saint-Honoré Vendôme – 75001 PARIS

[contact@sigtb.fr](mailto:contact@sigtb.fr)

Association Loi de 1901 – RNA W751274425 – Siret 930 588 900 00017 - APE/NACE 9411Z